CONFRERIE DE NOTRE-DAME AUXILIATRICE,

843

SURNOMMÉE

LA SAINTE CONFRERIE

OU CONFÉDÉRATION D'AMOUR

DE NOTRE-DAME AUXILIATRICE,

ÉRIGÉE A MUNICH EN 1684,

Avec l'Approbation de S. S. Innocent XI.

QUEBEC:

IMPRIMÉ PAR J.-B. FRÉCHETTE, PERE,

Imprimeur et Libraire,

N°. 13, RUE LA MONTAGNE.

1843.

54

NOT

La s
d'A
éri
l'E
par
aou
l'es
In

DE

I
168
une
Vic
dév

gr
re

1843
(26)

O.P.M. QUEBEC

114455

CONFRERIE DE NOTRE-DAME AUXILIATRICE.

La sainte Confrérie ou Confédération d'amour de Notre-Dame Auxiliatrice, érigée à Munich, par autorité de S. A. S. l'Electeur Maximilien de *Bavière*, confirmée par N. S. P. le Pape Innocent XI, le 18 août 1684, avec les Prieres conformes à l'esprit de cette association ; augmentée d'une Instruction sur les Indulgences, &c.

PRECIS

DE L'HISTOIRE DE LA CONFRERIE DE NOTRE DAME AUXILIATRICE.

La consternation où se trouva l'empire, l'an 1683, lorsque le Turc vint inopinément, avec une armée formidable, assiéger la ville de Vienne en Autriche, occasionna cette fervente dévotion envers Notre-Dame Auxiliatrice.

Un père capucin, qui prêchait alors avec grand zèle dans l'église paroissiale de St. Pierre, à Munich en Bavière, exhorta tout le

monde, d'une manière fort touchante, à se mettre sous la protection de Notre-Dame Auxiliatrice, qui était déjà en vénération dans cette église, et à venir fréquemment implorer son secours contre les efforts d'un puissant ennemi, dont il y avait tout à craindre pour les états de la chrétienté. Le zèle du prédicateur eut bientôt le succès qu'il en espérait : on fit des prières publiques ; la dévotion à Notre-Dame Auxiliatrice s'accrut de jour en jour, et devint tellement du goût de tout le monde qu'après que l'armée chrétienne eut battu celle des infidèles, et fait lever le siége de Vienne, qui était pour ainsi dire aux abois, on souhaita de continuer, par manière d'action de grâces, la même dévotion à Notre-Dame Auxiliatrice, et d'établir sous sa protection une confrérie, en mémoire de cette victoire signalée, qui fut visiblement un coup du ciel.

Le sérénissime Electeur Maximilien de Bavière, qui avait commandé une aile de l'armée chrétienne, pendant que le Roi de Pologne et le Duc de Lorraine commandaient le reste, étant informé de ce qui s'était passé dans la ville capitale de son électorat, demanda à N. S. Père le Pape Innocent XI l'érection de cette confrérie. Sa Sainteté la lui accorda par une bulle en date du 18 août 1684, et annexa des indulgences à la confrérie : tellement que le 8 de septembre suivant, pendant que Son Altesse Sérénissime fesait le siége de la ville de Bude, on érigea solennellement par ses ordres, dans l'église paroissiale de Munich,

cette célèbre confrérie, à quoi la prise de Bude peut servir d'époque.

C'est depuis ce temps-là que les confrères de cette association, unis de cœur dans l'amour de Jésus et de Marie, s'assemblent à Munich, et offrent les uns pour les autres des prières et des sacrifices, implorant avec un saint empressement la miséricorde de Dieu, afin que par les mérites de Jésus-Christ et de la sainte Vierge, il veuille préserver de tous les maux de l'ame et du corps ceux et celles qui sont de cette confrérie, les favoriser de sa bénédiction spéciale dans toutes leurs actions et entreprises, et leur faire la grâce de mourir de la mort des justes. Tel est le but ou la fin de cette confrérie. Voici les devoirs.

RÈGLES DE LA CONFRÉRIE.

Ceux qui sont reçus dans cette confrérie, doivent, s'ils sont prêtres, dire une messe tous les ans, dans laquelle ils recommanderont particulièrement à Dieu les ames de tous les défunts associés.

Cette messe ne sera pas seulement appliquée en général à tous les confrères vivants, mais à chacun d'eux en particulier, en la manière que Jésus-Christ s'offrit à son Père éternel le jour de sa passion. Ceux qui ne sont pas prêtres diront un chapelet, les fêtes de l'immaculée Conception, de la Nativité,

de la Présentation, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption de la Vierge. Ils ajouteront à ce chapelet un *Pater* et un *Ave* pour les confrères défunts, et recommanderont leurs ames à Dieu. Que si quelqu'un avait manqué de dire son chapelet, les jours marqués ci-dessus, soit par oubli, ou par quelque empêchement, il y pourra suppléer un autre jour, ou il fera dire une messe dans l'année pour l'acquit des prières qu'il aura omises.

Voilà en quoi consiste l'obligation de cette confrérie ; il n'y a point d'autres prières à réciter durant toute l'année ; et ces devoirs n'obligent même personne sous aucun péché mais, si l'on y manque, on est seulement privé des fruits que l'on en retirerait en s'en acquittant : c'est-à-dire, que si, étant prêtres, vous ne dites point la messe prescrite, ou si étant laïques, vous ne récitez point vos chapelets, vous n'avez point de part aux messes ou aux prières des autres : c'est cependant vous priver d'un bien considérable, dont vous pouviez profiter à peu de frais.

Pour ce qui regarde l'enrôlement, on averti le public que la confrérie permet à tous prêtres associés de recevoir ceux ou celles qui souhaitent s'y engager, non pas cependant de leur autorité privée, mais comme agents et députés de la dite confrérie, laquelle trouve bon de donner ce pouvoir à chacun des dits prêtres, afin que cette dévotion si importante et si utile

fasse plus tôt et plus facilement les progrès que l'on désire.

Les parents peuvent aussi enrôler leurs enfants dans cette confrérie, pourvu qu'ils s'obligent de dire pour eux les prières prescrites, jusqu'à ce que ces enfants soient en état de les dire eux-mêmes ; ou bien ils feront célébrer une messe tous les ans pour chacun d'eux, selon qu'il a été dit ci-devant.

On prie les prêtres qui admettent quelques personnes dans la confrérie de se donner la peine d'en prendre les noms, et de les envoyer à celui de qui ils ont reçu leurs billets d'association, afin qu'il les fasse tenir au préfet de la confrérie, à Munich, en Bavière, pour être insérés dans les régistres de l'association.

Il est bon que l'on sache que les images qui se distribuent sont bénites : par conséquent on doit les avoir en singulière vénération. Il convient même de les baiser souvent par dévotion. On peut aussi mettre une de ces images sur sa proitrine à l'heure de la mort, et ordonner qu'elle soit mise avec soi dans le tombeau. Si quelqu'un vient à perdre son image, il doit au plus tôt s'en procurer une autre, et y écrire ou faire écrire son nom.

AVANTAGES DE LA CONFRÉRIE.

Tous les associés s'étant confessés et approchant dignement de la sainte table, le jour

de leur entrée dans la confrérie, gagnent indulgence plénière, comme aussi à l'article de la mort. Que s'ils ne le peuvent faire, alors il leur suffira de produire un acte de contrition le plus parfaitement qu'ils pourront, invoquant le saint nom de Jésus de bouche ou de cœur.

Il y a aussi pour eux soixante jours d'indulgence autant de fois qu'ils font quelque œuvre de dévotion ou de charité, comme, par exemple, en visitant les malades, les prisonniers, accompagnant le très-saint Sacrement, logeant les pauvres, assistant aux funérailles, aux processions, aux litanies, &c.

Outre le grand nombre de messes qui se disent annuellement par les prêtres associés, on en célèbre une solennelle à Munich toutes les fêtes de la Vierge, à l'autel de Notre-Dame Auxiliatrice, pour les membres de la confrérie, après quoi on chante solennellement les litanies, ce qui attire un concours de peuples, qui joignent leurs vœux particuliers à toutes les prières publiques pour les associés.

De plus on célèbre chaque année dans la même église un obit solennel, et un grand nombre d'autres messes, le mercredi après la Nativité de Notre-Dame, pour les confrères défunts. On vous recommande de dire pour eux un *Pater* et un *Ave*, le jour des fêtes de la sainte Vierge, parce qu'il est fort croyable que Dieu leur sera plus propice ces jours-là qu'en d'autres.

Enfin l'autel de la confrérie étant privilégié pour tous les mercredis de l'année, et pour toute l'octave des Trépassés, les associés peuvent espérer qu'après leur mort ils seront bientôt délivrés des flammes du Purgatoire.

De tout ce qui vient d'être dit, il est aisé de conclure que cette confrérie est assurément l'une des plus avantageuses du christianisme, puisque l'on y dit annuellement plus de 40,000 messes et plus de 2 millions de couronnes ou chapelets pour ceux et celles qui s'y sont fait enrégistrer : cela, afin que Dieu les préserve de tout mal spirituel et corporel, qu'il les bénisse dans toutes leurs actions et entreprises, et qu'il les favorise enfin d'une mort heureuse.

Après cela ne paraît-il pas en quelque sorte impossible que tant de milliers de personnes implorant le secours de Dieu par un si grand nombre de prières et de sacrifices, et à de si justes fins, ne soient favorablement écoutées ? Quand même il se trouverait quelqu'un dans cette confrérie qui, après avoir mené une vie peu chrétienne, méritât de la terminer en mauvais état, on aura encore lieu d'espérer que Dieu, dont la miséricorde est sans bornes, touché par tant de prières et de sacrifices, qui tous les jours lui sont offerts en l'honneur de Jésus-Christ et de sa sainte Mère, inspirerait à ce pécheur des sentiments d'une vraie contrition avant sa dernière heure, et que par ce moyen il le préserverait de la damnation éternelle.

Cette confrérie étant donc l'une des plus avantageuses et des plus salutaires à tous égards, on prie très-humblent messieurs les ecclésiastiques, et surtout les pasteurs des âmes, de la vouloir annoncer aux prônes à leurs paroissiens, et de contribuer autant qu'il leur sera possible à l'accroissement de cette dévotion.

ORAISON

Qu'on doit adresser à la Sainte Vierge, le jour de son entrée dans la Confédération d'Amour.

Glorieuse Vierge Marie, reine du ciel et de la terre, moi N., très-chétive créature, qui, après Jésus-Christ votre fils, ai mis en vous toute ma confiance, je me prosterne humblement à vos pieds comme le dernier de vos serviteurs, pour me consacrer entièrement et irrévocablement à votre service, dans cette pieuse confrérie érigée sous votre protection, et je vous promets (sans toutefois m'y obliger par vœu) qu'aux jours de votre immaculée Conception, Nativité, Présentation, Annonciation, Visitation et Assomption (ou dans un autre temps, si je ne puis alors) je réciterai le chapelet en votre honneur avec le plus de dévotion qu'il me sera possible, pour tous les associés, afin que par les mérites de Jésus-Christ votre cher Fils, et par votre puissante intercession, Dieu les préserve de tout mal spirituel et corporel durant cette vie, qu'il les bénisse dans toutes leurs actions, et qu'il leur

fasse enfin la grâce de mourir de la mort des justes.

Comme c'est le désir de vous plaire qui me porte à embrasser cette dévotion et à m'engager pour toujours dans cette vénérable confrérie, je vous supplie très-humblement, Vierge Sainte, de vouloir bien me recevoir au nombre de vos clients, et de me lier avec vous du lien indissoluble d'un amour éternel.

O glorieuse Vierge ! daignez me regarder, du haut de votre trône, de l'œil favorable qui est toujours ouvert sur ceux et celles qui se sont dévoués à votre service. Prenez, je vous prie, possession de mon cœur, qui est disposé à vous aimer véritablement, sincèrement et éternellement. Et comme je fais aujourd'hui écrire mon nom dans ce livre de confrérie de votre amour, écrivez-le pareillement dans votre cœur maternel, et priez votre Fils qu'il lui plaise de le mettre au nombre de ceux qui sont écrits dans le livre de la vie éternelle. Ainsi soit-il.

PRIÈRE JOURNALIÈRE

D'un associé à Notre-Dame Auxiliatrice.

Ma très-fidèle Mère, je viens à vous pour ratifier la consécration que je vous ai faite de ma chétive personne en la confrérie de votre saint amour, et pour vous demander avec une

profonde humilité la continuation de votre f
vorable assistance. Divine Marie, ...end
sur moi et sur tous mes confrères le mantea
de votre protection, et mettez-nous à couve
des traits de la colère de Dieu dont nous som
mes justement menacés. Et comme la pou
protége ses poussins sous ses ailes pour l
préserver du milan, de même couvrez-nous so
les ailes de votre tendresse maternelle, afin q
le Démon n'ait aucune prise sur nous po
nous dévorer. Mais surtout prenez ma pa
vre ame en votre sauvegarde spéciale ; ca
étant souillée de péchés très-énormes, elle
lieu de craindre les peines de l'Enfer, si el
n'est puissamment secourue. Aidez-la don
ô Vierge Sainte ! afin qu'étant délivrée de
danger, elle puisse éternellement chanter v
louanges avec les bienheureux dans le Paradi
Ainsi soit-il.

LITANIES DE SAINTE ANNE.

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, écoutez-nous.
Jésus-Christ, exaucez-nous.
Père céleste, vrai Dieu, ayez pitié de nous.
Fils, vrai Dieu, Rédempteur du monde
ayez pitié de nous.
Saint Esprit, vrai Dieu, ayez pitié de nous
Sainte Trinité, un seul Dieu, ayez pitié d
nous.
Sainte Marie, priez pour nous.

Sainte Mère de Dieu,
Sainte Vierge des Vierges,
Sainte Anne, Epouse de St. Joachim,
Sainte Anne, Mère de la Ste. Mère de Dieu,
Sainte Anne, Belle-Mère de St. Joseph,
Sainte Anne, Arche de Noé,
Sainte Anne, Arche d'Alliance du Seigneur,
Sainte Anne, Montagne d'Oreb,
Sainte Anne, Racine de Jessé,
Sainte Anne, Arbre fertile,
Sainte Anne, Arbre fruitier,
Sainte Anne, Sauvegarde des fidèles,
Sainte Anne, Joie des anges,
Sainte Anne, Enfant des patriaches,
Sainte Anne, Oracle des prophètes,
Sainte Anne, Gloire de tous les saints et saintes,
Sainte Anne, Nuée féconde,
Sainte Anne, Nuée reluisante,
Sainte Anne, Nuée claire,
Sainte Anne, Vaisseau rempli de grâce,
Sainte Anne, Miroir d'obéissance,
Sainte Anne, Miroir de patience,
Sainte Anne, Miroir de miséricorde,
Sainte Anne, Miroir de dévotion,
Sainte Anne, Forteresse de l'église,
Sainte Anne, Refuge des pécheurs,
Sainte Anne, Aide des chrétiens,
Sainte Anne, Délivrance des prisonniers,
Sainte Anne, Reconfort des mariés,
Sainte Anne, Mère des veuves,
Sainte Anne, Matrone des Vierges,

Priez pour nous.

Sainte Anne, Port assuré des navigants,
Sainte Anne, Chemin des pélerins,
Sainte Anne, Médecin des malades,
Sainte Anne, Santé des languissants,
Sante Anne, Lumière des aveugles,
Sainte Anne, Langue des muets,
Sainte Anne, Oreille des sourds,
Sainte Anne, Aide de tous ceux qui vous invoquent :—Priez pour nous.

Priez pour nous.

V.—Le Seigneur a aimé Sainte Ann e.
R.—Et il a été fait amateur de sa beauté.

ORAISON.

O Dieu tout-puissant et éternel, qui avez voulu choisir la bienheureuse Sainte Anne pour la Mère de celle qui a enfanté votre Fils unique, accordez-nous favorablement qu'en honorant sa mémoire avec dévotion, nous puissions parvenir, par ses mérites, à la gloire de la vie éternelle. Par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il.

LAUDETUR JESUS-CHRISTUS.

Oraison à Notre-Dame Auxiliatrice, qu'on doit réciter les jours de ses fêtes, avant que de dire le chapelet pour les associés.

O Sainte Vierge Marie, très-digne de gloire et de louange, je vous offre par mon Saint Ange Gardien un très-humble salut, et je viens

en ce jour consacré à votre honneur, vous rendre le culte et la vénération que je vous dois. Que je suis aise que la vie m'ait été prolongée jusqu'à présent pour pouvoir vous servir et vous rendre quelque honneur par le récit du chapelet de la confédération de votre Saint Amour. C'est dans cette vue, Vierge Sainte, que je vais le commencer, désirant de le réciter tout entier avec tant d'attention, que vous en puissiez ressentir un accroissement de joie dans le ciel. Que ne puis-je, en le récitant, vous dire l'*Ave Maria* avec autant de révérence que l'archange Gabriel le prononça lors qu'humblement prosterné à vos pieds dans la plus respectueuse contenance, il vous dit : *Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous.* Je voudrais aussi pouvoir réciter cet *Ave Maria* avec les mêmes sentiments qu'avait Sainte Elisabeth, lorsque, le cœur tout embrasé d'amour, et ravie de joie, elle s'écria : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni.* Je veux enfin réciter ce chapelet avec autant d'ardeur et de dévotion que tous vrais dévots l'ont jamais récité, et qu'ils ont imploré ou implorent actuellement la faveur de votre protection, disant : *Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort.*

Au reste, Vierge Sainte, mon intention est d'appliquer le fruit de cette prière à tous les membres de la confraternité de votre Saint Amour, lesquels par l'oblation du saint sacri-

fice de la messe, ou par le récit de votre chapelet, tâchent de s'acquitter de leurs devoirs et cela afin qu'eux et nous soyons préservés de tous les maux de l'ame et du corps ; que le Seigneur nous bénisse dans toutes nos actions durant cette vie, et qu'après la mort nous parvenions à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Il faut commencer son chapelet en disant d'abord : Au nom de Jésus et de Marie. Le chapelet fini, vous direz la prière suivante.

ORAISON.

Reine du ciel et de la terre, incomparable Mère de mon Dieu, agréez, je vous prie, ce chapelet que je viens de réciter, et qui a été composé en votre honneur. Je l'offre avec tous ceux qui vous seront offerts aujourd'hui dans toute l'étendue de notre confédération. Ne refusez pas ce petit présent, je vous en conjure, mais écoutez favorablement les prières de vos serviteurs et servantes. Il y a présentement plusieurs milliers de personnes de notre confrérie qui implorent avec humilité votre puissant secours, disant et répétant : *Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous pécheurs maintenant et à l'heure de notre mort.* Exaucez, s'il vous plaît, Marie, Mère de Dieu, ces prières et ces vœux si multipliés de vos humbles clients, et nous obtenez de Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, et

votre cha
urs devoirs
ns préservé
corps ; qu
utes nos ac
rès la mor
Ainsi soit

et en disan
Marie. L
ivante.

ncomparable
ous prie, ce
t qui a été
ffre avec tous
rd'hui dans
ration. Ne
ous en con-
les prière
y a présen-
nnes de no-
ec humilité
t répétant
z pour nou
e de notre
Marie, Mère
ux si multi-
ous obtene
s-Christ, et

r votre intercession auprès de lui, la grâce
être préservés de tout mal, d'être bénis dans
tes nos actions et entreprises durant cette
, et d'être consolés et assistés d'une ma-
ère spéciale à l'heured e notre mort. Ah !
permettez qu'aucun de notre confé-
ration termine sa vie par une mauvaise
ort, mais faites qu'en considérarion du saint
crifice de la messe, qui est si souvent offert
votre honneur pendant le cours d'une an-
, et de tant de milliers de chapelets que
us récitent les associés aux jours de vos
tes, tous vos clients aient cœur leur salut
ernel, et impétrez-nous à tous une heureuse
rtie de ce monde, quand il plaira à Dieu
nous en retirer.

Je vous recommande aussi, Vierge Sainte,
s ames de tous nos défunts associés, en par-
culier de ceux qui sont décédés cette année ;
n qu'en vertu de la douloureuse passion de
Jésus-Christ, et de votre puissante interces-
on, elles soient délivrées de tous leurs tour-
ments, et reçus à la vie éternelle. Et pour
btenir plus efficacement la fin de ma prière,
vais réciter pour elles l'Oraison Dominicale
la Salutation Angélique.

Pater Noster.—Ave, Maria.

rotestation d'amour que l'on doit faire à Notre-Dame, tous les jours de ses fêtes.

Très charitable Vierge et Mère, je vous
alue, et je me réjouis de l'honneur que l'on

s'efforce de vous rendre aujourd'hui dans tou le monde chrétien. Je désire de renouveler e ce jour de votre fête l'obéissance filiale que j'a vouée à votre cher Fils et à vous, de même qu la ferme confiance que j'ai mise en sa bonté e en votre protection ; et nonobstant mon in dignité, j'ose unir mon cœur avec le vôtr par un nouveau et indissoluble lien d'amour Vous savez, ô Vierge sainte, que je ne me sui engagé dans votre confrérie qu'à dessein d vous servir fidèlement pendant tout le cour de ma vie, et de m'embraser toujours de plu en plus du feu sacré du divin amour. C'es pour cela qu'en ce jour consacré en votre honneur, je renouvelle le ferme propos que j'ai fait de vous servir, et que de rechef je me mets humblement sous votre puissante protection. Il ne m'est pas possible d'exprimer la joie que je ressens d'être fait membre de cette noble confrérie, où tout me porte à espérer avec une humble confiance que par les grâces qui y sont attachées, j'obtiendrai en ce monde tous les secours dont j'aurai besoin, et la vie éternelle en l'autre.

Oui, quelque grand pécheur que je sois, et quoique par mes infidélités j'aie mille fois mérité l'Enfer, j'ose néanmoins espérer qu'en vue de tant de milliers de messes, et de ce nombre innombrable de chapelets qui se disent annuellement pour moi, je serai préservé de la mort des impies et de la damnation éternelle. Je les offre, Vierge sainte, ces prières et ces messes à votre Fils, en votre honneur,

hui dans tou
renouveler e
filiale que j'a
de même qu
n sa bonté e
ant mon in
avec le vôtr
lien d'amour
je ne me sui
à dessein d
out le cour
jours de plu
mour. C'es
cré en votre
propos que
rechef je me
ssante protec
d'exprimer la
mbre de cette
te à espérer
par les grâces
en ce monde
n, et la vie

e je sois, et
ie mille fois
espérer qu'en
es, et de ce
qui se disent
préservé de
nnation éter
, ces prières
otre honneur,

our moi en particulier, et je désire d'en re-
ver autant de fruit que si moi-même je les
isais. Je me recommande vivant et mou-
ant aux mérites de ces prières et de ces sacri-
ces avec une ferme confiance que vous ne les
méprisserez point. Oui, j'espère que par tous
ces suffrages que vous adressent si fréquem-
ment pour mon salut tous les membres de
votre confraternité, parmi lesquels il y a sans
toute quantité de saintes ames, j'obtiendrai la
grâce d'une heureuse mort qui me conduira
à la vie éternelle.

Ne souffrez donc point, aimable Mère de
mon Jésus, que je sois frustré de mes espé-
rances, mais faites que par vos mérites et par
l'entremise de notre confédération, je sois
préservé de tout mal en cette vie et en l'autre.
Ainsi soit-il.

Oraison que l'on doit dire devant l'image de Notre-Dame Auxiliatrice.

Tres aimable Vierge Marie, je vous ré-
vère et je vous salue du plus profond de mon
cœur : je brûle du désir de vous aimer, de
vous honorer et de vous imiter. Que ne puis-
je vous donner des marques d'un amour qui
eût un parfait rapport à celui que votre cher
fils a pour vous ; Mère de miséricorde, dai-
gnez me prendre sous votre protection ; ser-
vez-moi de bouclier à l'heure de la mort ;
rendez mon cœur impénétrable aux flèches
envénimées de l'esprit infernal. Mère de mon

Dieu, repoussez ces traits enflammés du Démon tentateur, et j'aurai gravée dans mon esprit et toujours empreinte dans mon cœur l'image de votre personne sacrée ; je veux même en avoir toujours une image, afin de me rappeler l'amour que je vous ai voué, et qu'il paraisse que j'y ai toujours vécu, que j'y suis mort, et que j'y veux éternellement persévérer. Ainsi soit-il.

Oraison à l'Enfant Jésus entre les bras de sa Mère.

Aimable Jesus, je vous adore entre les bras de votre sainte Mère, et je vous rends, du plus profond de mon cœur, les hommages qui vous sont dus. Je n'oserais, comme l'épouse des Cantiques, aspirer à un *baiser de votre bouche* ; je m'en reconnais infiniment indigne : mais permettez-moi seulement, ô doux Jésus, d'approcher, comme Magdeleine, mes lèvres pécheresses de vos pieds sacrés ; afin que par ce baiser il s'excite en mon cœur quelques nouvelles flammes de votre divin amour. Rendez-moi digne de cette faveur, ô très doux Jésus ! et pour l'amour de votre sainte Mère, bannissez de mon cœur tout ce qui vous y déplait, et unissez-le inséparablement au vôtre.—Je vous embrasse de toute l'étendue de mon ame, et je voudrais qu'il me fût permis de vous insérer dans mon cœur. C'est dans ce cœur, quelque misérable qu'il soit, que je vous conjure de fixer votre séjour, de le posséder pleinement, et d'en faire le lit de votre repos.

Divin Jésus, ne permettez point que je me sépare jamais de vous : mais surtout à l'heure de ma mort, soyez dans mon cœur, faites-le triompher de toutes les attaques du Démon. Faites que votre image soit gravée dans le fond de mon cœur, pour qu'elle me donne en ce dernier combat la force de résister à tous les ennemis de mon salut. J'espère, ô mon Jésus, qu'en considération de cette sainte image, vous me favoriserez d'une consolation spéciale en ce périlleux jour ; et dans cette espérance, je me recommande vivant et mourant à votre divine miséricorde.

Ainsi soit-il.

Prière qui se peut dire en accompagnant le Très-Saint Sacrement.

O très-glorieux Jésus, je crois fermement que vous êtes réellement présent dans cet auguste Sacrement, et que vous y êtes actuellement accompagné de plusieurs milliers d'anges. Que ne puis-je aussi vous y rendre un honneur proportionné à votre majesté, et vous y accompagner avec tout le respect qui vous est dû. Je vous y adore comme vrai Dieu et souverain Seigneur, et je vous demande très-humblement votre divine et miséricordieuse bénédiction. Je vous offre tous les pas que je fais à votre suite, avec tous ceux des personnes qui sont ici présentes, en union et action de grâces de toutes les démarches douloureuses que vous avez faites pour moi durant le cours de votre passion. Et comme je dé-

sire de recevoir l'indulgence promise à ce
qui vous accompagnent en ce divin Sacreme
je vous conjure de me l'accorder efficaceme
par votre grande miséricorde. Ainsi soit-il.

Pater et *Ave.*

Acte de Filiation par lequel on prend la Sai
Vierge pour Mère.

Afin que cet acte soit plus efficace, il faut p
mièrement adresser la prière à Jésus-Chr
en cette sorte :

Mon Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu
vrai Homme, Fils unique de Dieu et de
sainte Vierge, je vous adore comme mon so
verain Créateur, mon Rédempteur, m
premier principe et ma dernière fin ; je vo
conjure par tout ce que vous avez endu
pour mon salut, et en vue de la part que vo
sainte Mère y a prise, de vouloir renouve
en ma faveur ce testament mystérieux q
vous fîtes sur l'arbre de la croix, lorsque vo
donnâtes à Saint Jean la qualité de Fils de M
rie, et de dire encore une fois pour moi
votre aimable Mère : *Femme, voilà votre Fil*
de me donner entièrement à elle sous cette qu
lité, et de me faire la grâce de lui apparte
absolument, comme son fils, de la manière
plus parfaite qu'il est possible, et de l'av
éternellement pour Mère. Et vous, Vier
Sainte, Mère de grâce de et miséricorde, au n
et pour l'amour de votre adorable Fils, et

omise à ce
vin Sacreme
r efficaceme
Ainsi soit-il.

rend la Sai

ce, il faut p
à Jésus-Chr

vrai Dieu
Dieu et de
nme mon so
mpteur, m
e fin ; je vo
s avez endu
part que vo
oir renouve
nystérieux q
, lorsque vo
de Fils de M
s pour moi
ilà votre Fil
sous cette q
lui apparte
la manière
et de l'av
vous, Vie
ricorde, au n
le Fils, et

souvenir de tout ce qui se passa sur le Cal-
ire, agréez, s'il vous plaît, mon offrande, et
tifiez dans le ciel l'acte par lequel je me
nsacre à vous sur la terre, pour dépendre
votre puissance pendant toute l'éternité.

Ainsi soit-il.

Après votre prière, vous prononcerez dévotement l'Acte de Filiation qui suit :

u nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit.
Ainsi soit-il.

Tres Sainte Vierge, Mère de mon Dieu, ma
ute-puissante avocate et unique espérance
rès votre adorable Fils, Je soussigné, pauvre
cheur et le plus indigne de vos serviteurs,
mblement prosterné devant le trône de la
oire de Dieu et de la vôtre ; fortifié du sou-
nir de ces mystérieuses paroles que Jésus
ourant vous adressa du haut de sa croix, pour
us déclarer Mère des fidèles en la personne
Saint Jean, disant : *Femme, voilà votre Fils* ;
nimé d'un véritable désir de vivre éternelle-
ent sous les lois de votre dépendance, et me
onfiant en vos ineffables bontés, vous sup-
lie de vouloir me recevoir au nombre de vos
nfants, de me prendre en cette qualité sous
otre protection, et de me servir de Mère durant
ette vie et pendant l'éternité. C'est en la
résence des adorables personnes de la très-
ainte Trinité, et à la face de toute la cour cé-
este, que je vous choisis aujourd'hui pour ma
Mère, et que sous votre bon plaisir j'ose me
éclarer votre Fls, et prendre à jamais cette

qualité dont je suis indigne, mais qui m'est plu chère que la vie. Et pour mieux satisfaire a désir que Dieu m'inspire de vous apparten plus étroitement, et pour me rendre par vot entremise plus agréable à sa divine majesté, j vous fais, autant qu'il m'est possible, une do nation parfaite, entière et irrévocable de mo corps, de mon ame, de toutes les bonnes pensée paroles et actions de ma vie,—en un mot, d tout ce qui dépend de moi, et je vous en décla re, autant que je le puis, la maîtresse absolu en vertu de cet Acte dont je prétends qu'aucun clause ne puisse jamais être révoquée. J vous supplie, très-glorieuse Vierge, par ce amour incompréhensible qui est entre Jésus vous, et par toutes les tendresses que le souven de la Passion vous donne pour les pauvres pe chenrs, de recevoir mon acte, d'agréer la co fiance avec laquelle je me jette entre vos bra de m'accorder la grâce de votre protection ma ternelle, tous les jours de ma vie, et particulière ment à l'heure de ma mort, et de faire qu'e tout et partout la volonté de Dieu et la vôt s'accomplisse parfaitement en moi.

Ainsi soit il.

Fait ce d 184

Après avoir fait cet acte, vous le signerez votre main, ou on signera en votre nom, et vo vous considérerez toute votre vie comme une pe sonne de la dépendance et du domaine de Sainte Vierge, qui avez l'honneur de l'avoir po mère, et d'être au nombre de ses enfants.

Vous célébrerez cette Filiation chaque année, le Vendredi qui précède immédiatement la Semaine Sainte, lequel est particulièrement consacré à la mémoire des douleurs de la Mère de Dieu, et vous communierez ce jour-là ; ce que vous ferez aussi toutes les fêtes de la Sainte Vierge : il serait même bon de renouveler alors votre Acte de Filiation. Souvenez-vous de dire cinq *Ave, Maria* les jours suivants :

Le 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception.

Le 2 de février, jour de la Purification.

Le 25 de mars, jour de l'Annonciation.

Le Vendredi de la semaine de la Passion, auquel on célèbre la fête de la Compassion de la Sainte Vierge.

Le 2 de juillet, jour de la Visitation.

Le 15 d'août, jour de l'Assomption.

Le 8 septembre, jour de la Nativité.

Le 21 de novembre, jour de la Présentation.

L. J. C.

Instruction sur les Indulgences.

L'INDULGENCE est une rémission des peines temporelles dues pour les péchés dont on a reçu l'absolution dans le sacrement de pénitence : ou qui est la même chose, les indulgences sont une commutation, faite par l'autorité de l'église, de la peine temporelle, qui reste à expier, après la rémission des péchés, contre une autre peine moindre.

Le sacrement de pénitence remet les péchés et la peine éternelle qu'ils méritent : mais il laisse l'obligation de les expier par des peines temporelles, de sorte que si on ne les expie pas en cette vie on les expiera en l'autre.

Quand Dieu eut pardonné à Adam, il lui imposa sur la terre, à lui et à toute sa postérité des travaux et des douleurs qui dureront jusqu'à la fin du monde. Quand le Seigneur remit à David le péché que lui fit commettre l'orgueilleuse complaisance qu'il avait eue de faire le dénombrement de son peuple, il lui donna le choix de trois punitions terribles, d'une famine de sept années, d'une guerre de trois mois, d'une peste de trois jours. Quand Jean-Baptiste parut pour préparer les voies du Seigneur, il ne prêcha pas seulement la nécessité absolue de la contrition du cœur et de la conversion de l'ame, mais encore celle de faire de dignes fruits de pénitence par des pleurs et des peines, par des aumônes et des œuvres pénibles. Aussi la pénitence est-elle appelée un baptême laborieux qui doit être accompagné, dit le saint concile de Trente, de peines et de grands travaux.

La mesure des peines temporelles dues pour l'expiation des péchés pardonnés est effrayante puisqu'elle se règle sur la grandeur de Dieu qui a été outragé. Les peines du Purgatoire, auxquelles sont condamnés ceux qui meurent sans avoir ici-bas entièrement satisfait à la justice de Dieu pour les péchés qui leur ont été remis

surpassent de beaucoup tous les tourments endurés par les martyrs et tout ce qu'un mortel peut souffrir sur la terre. Mais que fait l'église, notre tendre mère, pour diminuer cette mesure de péniteuce ? Elle choisit certaines œuvres de pénitence, de religion et de charité, et par l'autorité qu'elle a reçue de Jésus-Christ, elle leur donne plus de poids et plus de force pour acquitter, en les accomplissant, toute la dette immense qu'on a contractée envers la majesté divine, selon que cette indulgence est plénière ou partielle. L'indulgence plénière a par elle-même la force de remettre toute la mesure des peines temporelles que doit subir le pécheur pour les péchés que Dieu lui pardonne. L'indulgence partielle ne remet pas toute la mesure des peines ; elle ne remet qu'une partie des peines dues aux péchés pardonnés. L'indulgence plénière, qui a par elle-même la force de remettre toute la mesure des peines temporelles, ne s'applique à chacun que suivant l'étendue et la ferveur des dispositions saintes qu'il y apporte.—Aussi peut-on gagner l'indulgence plénière sans la gagner plénièrement. Jugez-vous sur ce principe. Lorsque vous vous êtes confessé et que vous avez communié pour gagner l'indulgence, n'aviez-vous aucune affection au péché véniel ? N'étiez-vous attaché à aucune vanité ? Etiez-vous rempli de ferveur et de bonne volonté pour le bien ? Avez-vous été ensuite beaucoup meilleur ? Si cela est, vous avez gagné l'indulgence plénière dans un haut degré.

Que l'église puisse remettre aux pénitents la peine temporelle que méritent leurs péchés, en leur imposant à sa volonté certaines œuvres satisfactoires, c'est ce que nous apprend l'évangile.—En effet, dans Saint Matthieu, chap. 16, v. 19, nous lisons ces paroles de J. C. à Saint Pierre : " Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel, et tous ce que vous délierez sur la terre, le sera aussi dans le ciel. " Et au chap. 18, vs. 18, du même évangile, nous lisons encore ces paroles de Jésus-Christ à tous les apôtres : " En vérité, je vous le dis, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié aussi dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre, sera pareillement délié dans le ciel. " Ce pouvoir donné par Jésus-Christ à St. Pierre et à ses autres apôtres est passé à leurs successeurs, puisque l'église est établie pour durer jusqu'à la fin du monde, et qu'elle ne peut remplir la fin que s'est proposée Jésus-Christ, savoir, le salut des hommes, sans avoir les mêmes pouvoirs qu'avaient les apôtres. L'église a toujours usé du pouvoir de remettre ou de retenir les péchés et d'accorder des indulgences : ne lisons-nous pas dans la seconde épitre aux Corinthiens, chap. 2, vs. 10, que Saint Paul abrège la durée de la pénitence de l'incestueux de Corinthe ? Dès les premiers siècles, les évêques ne l'abrégaient-ils pas à la prière des martyrs et de ceux qui souffraient pour la foi de Jésus-Christ, aux pécheurs qui s'étaient mis au nombre des pénitents et soumis à la pénitence publique ? Le concile

de Trente frappe d'anathême ceux qui assurent, ou que les indulgences sont inutiles, ou que la puissance de les accorder n'est pas dans l'église.

Les indulgences tirent leur vertu du prix infini des satisfactions de Jésus-Christ, et des mérites de la Sainte Vierge et des Saints, qui en tirent eux-mêmes toute leur force ; c'est ce qu'on appelle le *trésor* de l'église.

Ceux qui ont le pouvoir d'accorder des indulgences sont : le pape, vicaire de J. C. et chef visible de l'église, pour tous les fidèles de l'église ; et les évêques, chacun dans leur diocèse, selon les règles prescrites par l'église. D'après ces règles, les évêques n'y accordent que des indulgences partielles, et le pape seul en accorde de plénières.

Indulgences que peut gagner tout fidèle.

1.—Il y a une indulgence plénière, qu'on peut gagner deux dimanches chaque mois, pour trois personnes associées, qui récitent, soit en commun, soit en particulier, sept fois chaque jour, le matin, l'après-midi et le soir, le *Gloria Patri, &c.*, avec un *Ave, Maria.*

2.—Une indulgence plénière une fois chaque mois, pour les personnes qui disent tous les jours du mois : *Saint, Saint, Saint est le Seigneur, le Dieu des armées, toute la terre est pleine de sa gloire. Gloire au Père, gloire au Fils, gloi-*

re au Saint Esprit, comme Dieu était digne de gloire au commencement, comme il l'est maintenant et le sera toujours dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

3.—Une indulgence plénière un jour de chaque mois, quand ont est dans l'usage de dire tous les jours : *Loué et remercié soit à jamois le très saint et très divin Sacrement.* Chaque jour on gagne cent jours d'indulgence en disant ces paroles avec un cœur contrit.

4.—Une indulgence plénière une fois par mois pour ceux qui chaque jour, par zèle pour le salut des ames, récitent le *Veni Creator.* Il y a chaque jour cent jours d'indulgence, et trois cents jours durant l'octave de la Pentecôte.

5.—Une indulgence plénière deux dimanches par mois aux personnes qui récitent chaque jour, dans la matinée, le *Salve Regina* avec ces versets et répons :—

V. Dignare me laudare te, virgo sacrata.
R. Da mihi virtutem contra hostes tuos.
Benedictus Deus in sanctis suis, et sanctus in omnibus operibus suis.

Et le soir, le *Sub tuum præsidium* avec les mêmes versets et répons.

6.—Une indulgence plénière une fois par mois pour ceux qui font tous les jours un acte

de foi, d'espérance et de charité : tous les jours une indulgence de sept ans et de sept quarantaines, et à la mort une indulgence plénière.

7.—Une indulgence plénière une fois par mois pour ceux qui récitent au moins une fois le jour *l'Angelus* au son de la cloche. On doit le dire debout depuis midi inclusivement du samedi jusqu'au soir inclusivement du dimanche, ainsi que depuis le samedi de Pâque et tous les jours suivants, jusqu'au samedi veille du dimanche de la Ste. Trinité. Au temps de Pâque on peut dire, à sa place, 'antienne *Regina Cæli*, &c., avec les versets et l'oraison *Deus, qui per resurrectionem*, &c. Ceux qui ne savent ni *l'Angelus* ni le *Regina Cæli* peuvent dire une fois le *Pater* et une fois *l'Ave*.

8.—Une indulgence plénière une fois par mois pour ceux qui font chaque jour du mois un quart-d'heure d'oraison ou de méditation, et pour ceux qui enseignent aux autres à le faire. Chaque jour on gagne une indulgence de sept ans et sept quarantaines.

9.—Une indulgence plénière pour ceux qui ayant un *crucifix*, ou une autre statue pieuse, ou une médaille, ou un chapelet, bénits par quelqu'un qui ait un pouvoir spécial du Pape pour cela, sont dans l'usage de réciter chaque semaine de l'année la couronne de Notre-Seigneur ou celle de la Sainte Vierge, ou l'office des morts, ou les sept psaumes de la pénitence, ou de faire

le catéchisme, ou de visiter les prisonniers ou les hôpitaux, ou de dire la sainte messe, ou de l'entendre, une indulgence plénière, dis-je, pour ces personnes toutes les fêtes de Notre Seigneur et de la Sainte Vierge, des Apôtres, de Saint Jean Baptiste, de Saint Joseph et de la Toussaint.

10.—Une indulgence de cinquante jours pour ceux qui se rencontrant, se saluent, l'un en disant en latin ou en toute autre langue, *Laudetur Jesus Christus*, et l'autre répondant, *In sæcula*, ou *Semper*, ou *Amen ;* ou *Loué soit J. C. dans les siécles des siècles*, ou *Toujours*, ou *Ainsi soit-il.*

11.—Une indulgence plénière de sept ans et de sept quarantaines pour ceux qui feront le catéchisme ou le prône aux fidèles qui y assisteront, et une indulgence plénière à ceux qui étant fidèles à cette pratique, communieront les jour de Noël, de Pâque, et de la Fête de Saint Pierre et de Saint Paul.

12.—Une indulgence de trois cents jours pour ceux qui chaque jour récitent dévotement les litanies du Saint Nom de Jésus, et de deux cents jours pour ceux qui chaque jour récitent celles de la Sainte Vierge.

13.—Une indulgence de cent jours pour ceux qui font quelque pieuse préparationavant de

communier, ou de réciter l'office divin ou de la Sainte Vierge.

14.—Une indulgence plénière à ceux qui, à l'article de la mort, prononcent dévotement, s'ils le peuvent, de bouche, ou bien de cœur au moins, s'ils ne peuvent parler, le saint nom de Jésus.

Pour gagner les indulgences, il faut être en état de grâce et faire ce qui est prescrit pour chaque indulgence en particulier ; il faut aussi avoir intention de gagner l'indulgence, se confesser le jour même de l'indulgence ou la veille, à moins qu'on ne soit dans l'usage de se confesser au moins une fois la semaine, quand même on ne se sentirait coupable d'aucun péché mortel ; communier, à moins que le bref d'indulgence ne l'exige pas, et prier pour la paix et la concorde entre les princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies et pour l'exaltation de l'église catholique. On dit ordinairement, pour remplir les intentions du souverain pontife, cinq *Pater* et cinq *Ave*. Ces prières doivent se dire dans une église publique, ou dans le lieu marqué spécialement pour l'indulgence, entre le lever et le coucher du soleil du jour marqué pour gagner l'indulgence. On peut chaque jour gagner plusieurs indulgence partielles, mais on ne peut gagner qu'une indulgence plénière dans le même jour. S'il se rencontre plusieurs indulgences plénières le même jour, on peut en gagner une pour soi

et appliquer les autres aux ames du purgatoire si la concession porte qu'elle soit applicable aux ames du purgatoire.

15.—Toutes les personnes, qui à la fin d'une retraite au moins de trois jours, s'étant confessées avec douleur, et ayant communié, prieront Dieu pour la propagation de la foi, &c., gagneront une indulgence plénière.

FIN.

toire
au

'une
nfer-
ront
gne-

c